



Date convocation : 10/01/2025

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de BERRY-AU-BAC

DE 2025_01

Séance du vendredi 17 janvier 2025

Le dix-sept janvier deux mille vingt-cinq à 20 heures 00, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Luc LELONG, Maire.

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 9

Représentés : 3

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Marie-Christine HALLIER, Didier PINCHON, Luc LELONG, Daniela DOUILLET, François RICHE, David NEVEUX, Dominique GARRÉ, Séverine Mulpas, Sandrine ODELOT

Absents représentés : Xavier PRIN représenté par David NEVEUX, Karrim EL ARKOUBI représenté par Sandrine ODELOT, Marine DEPARDIEU représentée par Dominique GARRÉ

Absents excusés : Hugues MORONI, Magali LONGUET

Secrétaire de séance : David NEVEUX

Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2025

En vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du BP, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Pour 2025, les montants retenus sont les suivants :

Budget communal :

- Chapitre 20 : 20 000€ (80 000€/4)
- Chapitre 21 : 12 124.28€ (48 497.13€/4)

Budget assainissement :

- Chapitre 20 : 2 500€ (10 000€/4)
- Chapitre 21 : 24 077.09€ (96 308.36€/4)

Budget eau :

- Chapitre 21 : 5 408.22€ (21 632.89€/4)

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal, à l'unanimité,

*AUTORISENT Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2025 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote des budgets primitifs.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus,
Pour extrait conforme
Le Maire, Marie-Christine HALLIER

Le secrétaire de séance, David NEVEUX